MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-NIGER

MCA-NIGER

PROCÈS-VERBAL DE LA SEIZIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NIAMEY, LE 28 JUIN 2022

Le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Account Niger (« MCA-Niger ») a tenu sa seizième Session Ordinaire en date du 28 juin 2022 à partir de 10h00 mn à Niamey, à laquelle les membres présents ont assisté, conformément aux dispositions :

(i) Du Règlement Intérieur du MCA-Niger, dans sa version finale du 04 Juillet 2017 ;

(ii) Du Décret N °2016-706 / PRN, daté du 23 décembre 2016, sur la création, les attributs, la composition et les fonctions du Millennium Challenge Account-Niger (« ***MCA-Niger*** ») ;

(iii) Du Millennium Challenge Compact entre le gouvernement des États-Unis d'Amérique, agissant à travers le Millennium Challenge Corporation (ci-après, « ***MCC*** ») et la République du Niger, agissant par l'intermédiaire de ses Ministères et d'autres entités gouvernementales, le cas échéant (le « ***Gouvernement*** »), signé le 29 juillet 2016 (le « ***Compact*** ») ; et

(iv) De l'Accord de mise en œuvre du programme signé le 29 juillet 2016 (« ***Accord de mise en œuvre du programme*** »), entre les États-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de MCC et le Gouvernement du Niger.

Les termes en majuscule utilisés mais non définis dans le présent document doivent avoir les significations données dans le Compact, l'Accord de Mise en Œuvre du Programme (PIA) et/ou le Règlement Intérieur du MCA-Niger.

I. PERSONNES PRESENTES A LA REUNION :

Membres du Conseil présents

1. M. SANI ABANI Ibrahim, Directeur de Cabinet du Président de la République, Président du Conseil d'Administration, membre titulaire ;

REPUBLIQUE DU NIGER
Présidence de la République
COURRIER ARRIVÉE
N°enregistrement : 4261
Date: 10 OCT 2022

2. Mme HADARI Zeinabou, Directrice de Cabinet Adjoint du Premier Ministre, membre suppléante ;
3. M. HACHIMOU Abdoulkarim, Secrétaire Général du Ministère de la Promotion de la Femme et Projection de l'Enfant, membre suppléant
4. M. MAHAMAN Ousmane, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Niger, Représentant du Secteur Privé, membre suppléant ;
5. Mme FODI Halima, Chargée de Formation à la CONGAFEN, Représentante des Organisations Féminines de la Société Civile, membre titulaire ;
6. M. BAGNA Djibo, Président de la Plateforme Paysanne, Représentant de la Société Civile, membre titulaire ;
7. M. MOUSSA Maman, Secrétaire Général Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Membre suppléant ;
8. DIAMOITOU Boukari, Secrétaire Général Ministère de l'Elevage, membre suppléant ;
9. Mme PENN Kristin, Directrice Résidente du MCC au Niger, membre titulaire comme observatrice sans droit de vote ;
10. M. ANNOU Mamane M., Directeur Général du MCA-Niger, Secrétaire du Conseil d'Administration, membre titulaire comme observateur sans droit de vote.
11. Mme ISSA Mariama ALI OMAR, Conseillère Technique de la Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification
12. M. ISSOUFOU Adamou, Secrétaire Général Adjoint Ministère de l'Equipement

Membres du Conseil absents :

1. M. JIDOUD Ahmat, Ministre des Finances, membre titulaire ;
2. M. BETY Ali, Haut-Commissaire à l'Initiative 3N, membre titulaire ;
3. M. ALAMBEDJI Abba Issa, Ministre de l'Agriculture, membre titulaire ;

Autres personnes présentes :

1. M. Soulemane KOUOTOU NGAPOUT, Directeur des Affaires Juridiques, MCA-Niger ;
2. M. Bachirou IDRISSA MOUSSA, Spécialiste Juriste, MCA-Niger ;
3. Mme YACOUBA BOULAMA Safietou, Spécialiste Juriste, MCA-Niger ;
4. M. Kamil AGALI, Manager Coordination Projets, MCA-Niger ;
5. Mme Aminata SAMAKE, Directrice Irrigation et Accès aux Marchés, MCA-Niger ;
6. M. Abdalah MAIGUIZO, Directeur Communautés Résilientes au Climat (CRC), MCA-Niger ;
7. M. Justinien BACIRONGO, Directeur des Affaires Transversales, MCA-Niger ;
8. Mme Hélène OSSE, Directrice de l'Administration et des Finances, MCA-Niger ;
9. M. Abdourazakou SANOUSSI ISSOUFOU, Directeur de la Passation des Marchés, MCA-Niger
10. M. Nahé ALHASSAN, Manager CRA, MCA-Niger
11. M. Bationo Rodrigue Marie Galbert, Manager Foncier, MCA-Niger
12. M. Abdoulaye DIADIE, Manager Audit et Conformité MCA-Niger

4

13. M. Diafarou MOUMOUNI, Manager Irrigation, MCA-Niger ;
14. M. Daouda SEINI DIAKITE, Manager Routes, MCA-Niger ;
15. M. Naji IDE SIDDO, Spécialiste Infographe et Webmaster, MCA-Niger ;
16. M. Hanson MASRO, Manager en Communication Stratégique, MCA-Niger
17. M. Abdel Kader SALISSOU IDI, Manager Sécurité, MCA-Niger ;
18. M. Hassoumiou MOUNKAILA. Manager ESP, MCA-Niger ;
19. M. Mamadou Saliou DIALLO, Manager Réinstallation, MCA-Niger ;
20. Mme Hadiza ADA BOUREIMA, Manager Genre et Inclusion Sociale MCA-Niger ;
21. M. MAHAMANE KARIMOU Said, Manager Service de Gestion et Facilités d'Accès aux Marchés MCA-Niger ;
22. M. AMADOU Issaka, Directeur Suivi et Evaluation MCA-Niger ;
23. M. Moussa AMADOU, Coordonnateur de la Cellule d'Appui chargée du Suivi des Indicateurs d'Eligibilité ;

Président de séance : M. SANI ABANI Ibrahim, Président du Conseil d'Administration.

Secrétaire de séance : M. ANNOU Mamane M., Directeur Général du MCA-Niger.

II. PROCÉDURE

A l'ouverture de la réunion à 11h00 minutes, **le Président du Conseil** a vérifié et confirmé :

- Que les avis de convocation pour la tenue de la présente Réunion ont été délivrés aux membres du Conseil dans les délais requis par les dispositions de la Section 3.12 (b) (i) du Règlement Intérieur de MCA-Niger, soit au plus tard le Mardi 21 juin 2022 ;
- Que le quorum a été atteint du fait de la présence de la majorité des membres votants du Conseil dont au moins un membre qui n'est pas un représentant du Gouvernement selon les stipulations de la Section 3.12 (b) (ii) du règlement intérieur du MCA-Niger.

Il a par conséquent déclaré la séance ouverte.

III. DISCUSSIONS ET DECISIONS SUR LES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

1- SESSION OUVERTE : pour approbation

A- Lecture et approbation de l'Ordre du Jour de la Seizième session ordinaire :

1- **Le Président du Conseil** a donné lecture des points inscrits à l'ordre du jour de cette session.

2- **Le Président du Conseil** a demandé l'avis des membres du Conseil sur cet ordre de jour.

3- En l'absence d'objection, l'Ordre du Jour est adopté.

B- <u>Adoption du Procès-Verbal de la Quinzième session ordinaire du Conseil tenue le 08 Mars 2022</u> :

4- **Résumé des discussions : Le Président du Conseil** a soumis le Procès-verbal de la réunion du 08 mars 2022 à l'adoption des membres du Conseil.
5- Des modifications de forme ont été apportées à la demande du **Secrétaire Général du Ministère de la Promotion de la Femme et Protection de l'Enfant**.
6- D'autres membres du Conseil ont fait parvenir par écrit des observations sur le Procès-Verbal, qui ont été intégralement prises en compte.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'adoption de la résolution N°01.

RESOLUTION N°01 : Le Conseil d'Administration approuve et adopte, à la majorité des membres votants présents, le Procès-verbal de sa Quinzième Session ordinaire tenue le 08 mars 2022.

C- <u>Création d'un Sous-Comité de Passation des Marchés au sein du Conseil d'Administration</u> :

7- **Résumé des discussions : le Directeur des Affaires Juridiques de MCA-Niger** présentant ce point a indiqué que dans le contexte de fin du Compact et avec l'extension pour une année supplémentaire, plusieurs documents contractuels vont être soumis à l'approbation des membres du Conseil.

8- Il a ajouté qu'afin d'avoir une flexibilité et une célérité dans le cadre de la validation des documents en question, il est proposé aux membres du Conseil la création d'un Sous-Comité de Passation de Marché. Il s'agit d'un outil, qui a déjà été utilisé par d'autres MCA dans les mêmes circonstances pour permettre de faire avancer rapidement les procédures de validation de ces documents.

9- Le Sous-Comité ainsi présenté sera composé de cinq (05) membres dont quatre (04) votants et un (01) membre non votant, en la personne du Directeur Général de MCA-Niger, qui fera office de secrétariat du Comité.

10- **Le président du Conseil** prend note de cette initiative et encourage la mise en place de ce Comité.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'adoption de la résolution N°02.

RESOLUTION N°02 : Le Conseil approuve et adopte, à la majorité des membres votants présents, la création d'un Sous-Comité de Passation des Marchés au sein du Conseil d'Administration de MCA-Niger. Ce Comité sera composé de cinq (05) membres, dont quatre membres votants :

- Trois (03) membres au titre de représentants du Gouvernement : (1) Le Ministère de l'Equipement ; (2) Le Ministère de l'Elevage ; (3) Le Ministère de l'Agriculture ;
- Un (01) membre au titre de représentant de la société civile : La Chargée de Formation à la CONGAFEN, Représentante des Organisations Féminines de la Société Civile ;

Et un (01) membre non votant, en la personne du Directeur Général de MCA-Niger, qui fera office de secrétariat du Comité.

D- <u>Avenant N°3 au Contrat conclu entre le MCA-Niger et le Cabinet d'Avocats DEGBEY</u> :

11- **Résumé des discussions** : **Le Directeur Général** a indiqué que l'objet de l'Avenant est la prorogation du Contrat du Cabinet d'Avocats DEGBEY, tenant compte de l'extension de la durée du Compact pour une année supplémentaire.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'adoption de la résolution N°03.

RESOLUTION N°03 : Le Conseil approuve et adopte, à la majorité des membres votants présents, l'Avenant N°3 au Contrat du Cabinet d'Avocats DEGBEY.

E- <u>Avenant N°3 au Contrat N°IR/RMA/3/W.0204/20 conclu entre MCA-Niger et l'Entreprise SOGEA SATOM pour les Travaux de Réhabilitation, de Gestion et d'Entretien par Niveaux de Service (GENiS) de la RN35 (Tronçon Gaya-Margou 179,3km) et des Travaux d'Amenagement et d'Entretien par Approche Communautaire de la Route Rurale De Sambera (36,6km).</u> :

12- **Résumé des discussions** : **Le Manager Route de MCA-Niger** a précisé que cet Avenant concerne autant la Route Rurale de Sambera que la RN35 et est relatif à l'exécution d'un ensemble d'ouvrages nécessaires à la réalisation des travaux, qui n'ont pas été prévus lors de la conclusion du Contrat Initial.

13- **Le Secrétaire Général Adjoint du Ministère de l'Equipement** a ajouté que ces ouvrages sont nécessaires car il existe un projet de bitumer cette voie après le Compact. Avant que cette action soit mise en œuvre, lesdits travaux permettront un usage temporaire des voies concernées.

14- **Le Directeur Général** a indiqué que la question de prorogation du délai d'exécution du Contrat d'une durée de quatre (04) mois supplémentaires concerne non seulement la Route Rurale de Sambera, la RN35 mais également les travaux de la RN7.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'adoption de la résolution N°04.

RESOLUTION N°04 : Le Conseil approuve et adopte, à la majorité des membres votants présents, l'Avenant N°3 au Contrat conclu entre MCA-Niger et SOGEA-SATOM pour les travaux de réhabilitation, de gestion et d'entretien par niveaux de service (GENiS) de la RN35 (tronçon Gaya-Margou 179,3km), et des travaux d'aménagement et d'entretien par approche communautaire de la Route Rurale de Sambera (36,6km)

F- <u>Approbation du dix-huitième Plan de Passation des Marchés (PP18)</u> :

15- **Résumé des discussions : Le Directeur de la Passation des Marchés MCA-Niger** a présenté ce point. Le Plan de Passation de Marchés numéro 18 (PP18) sur la période allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, est constitué de 104 projets dont 77 activités non lancées provenant du PP17 et transférées au PP18, une (01) activité avec modification de montant et 26 nouveaux marchés.

16- **Le Secrétaire Général du Ministère de la Promotion de la Femme et Protection de l'Enfant** a noté et apprécié l'inscription de deux aspects importants à savoir la commémoration des journées du 8 mars 2023 et du 13 mai 2023 et a proposé que le MCA-Niger contribue à la participation de la délégation du Niger à la session de la « Condition de la Femme » qui se déroule chaque année en mars à New-York.

17- **La Manager Genre et Inclusion Sociale** a pris bonne note de cette proposition et estime que c'est un plaidoyer qui mérite d'être mené auprès des responsables et partenaires de MCC pour la prise en compte de cette activité.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'adoption de la résolution N°05.

RESOLUTION N°05 : Le Conseil approuve et adopte, à la majorité des membres votants présents, le dix-huitième Plan de Passation des Marchés (PP18) couvrant la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

2- <u>SESSION OUVERTE :</u> pour information

G- <u>Point sur les résolutions adoptées par consultation à domicile depuis la Qninzième Session Ordinaire du Conseil :</u>

18- **Résumé des discussions : Le Directeur des Affaires Juridiques de MCA-Niger** a rappelé au Conseil les différentes résolutions adoptées par consultation à domicile entre la dernière session et celle en cours. Il s'agit des résolutions suivantes :

a. Résolution Spéciale N°009/04-2022 portant approbation du dix-septième Plan de Passation des marchés (PP17)
b. Résolution Spéciale N°008/10-2021 portant approbation de l'Avenant N°3 au Contrat conclu entre le MCA-Niger et le Groupement CAMACHO ENGENHARIA SA/ RC SENEGAL SAU portant exécution des Travaux de Réhabilitation du Périmètre Irrigué de Konni

c. Résolution Spéciale N°011/04-2022 portant approbation de l'Avenant N°01 au Contrat N°IR/IPD/1/SS.243/21 conclu entre le MCA-Niger et University Of Nevada, Las Vegas pour la Réalisation d'un modèle de simulation hydrogéologique dans la basse terrasse Sia-Kouanza, commune de Tanda, Département de Gaya, Région de Dosso

d. Résolution Spéciale N°012/04-2022 portant approbation de l'Avenant N°02 au Contrat N°ADM/41/F.252 /21 conclu entre le MCA-Niger et le cabinet d'audit KMC SA pour la réalisation de l'audit des ressources du Compact

e. Résolution Spéciale N°013/05-2022 portant approbation de l'Avenant N°02 au Contrat N°CR/PRAPS/2/SSS/292/21 conclu entre le MCA-Niger et le Bureau d'Etudes de Recherches d'Ingénierie et d'Animation (BERIA).

f. Résolution Spéciale N°014/05-2025 portant approbation de l'Avenant N°02 à l'Accord d'Entité en date du 03 Avril 2018 conclu entre le MCA-Niger et le Ministère de l'Équipement.

g. Résolution Spéciale N°015/06-2022 portant approbation l'Avenant N°9 au Contrat N°CR/PRAPS/1/F.0067/19 portant préparation de l'avant-projet sommaire (APS), l'avant-projet détaillé (APD), des documents pour l'appel d'offres, des études d'impact environnemental et social et des plans de gestion environnementale et sociale (EIES/PDES)

H- Communication sur l'Audit Interne de MCA-Niger

19- **Résumé des discussions : Le Manager Audit et Conformité MCA-Niger** a présenté le rapport de l'Audit interne qui s'articule autour de deux points importants.

20- Le premier point du suivi des recommandations formulées par l'Audit interne présente un taux moyen de mise en œuvre de 73% en avril 2022 contre 54% en décembre 2021. L'Audit 2022 a également été effectué et adressé des recommandations aux Directeurs. Le plan d'action fera l'objet d'un suivi au titre du mois de juillet 2022.

21- Le deuxième point est relatif aux conclusions du dernier audit interne portant sur les Accords d'Entités conclus avec les Communes de Gaya, Tanda et Tounounga. Dans le cadre de ces Accords, MCA-Niger s'est engagé à acquérir tous les biens nécessaires (équipements et moyens financiers) et les mettre à la disposition des Communes pour la réalisation des différentes activités.

22- Cet audit a relevé un faible taux (3% à la date de la présente intervention) de décaissement des fonds mis à la disposition des communes du fait notamment de l'absence de ressources humaines qualifiées au niveau des communes bénéficiaires,

23- Aussi, l'audit a révélé que les équipements prévus dans les Accords ont été mis à la disposition des Communes. Cependant certains de ces équipements ne sont pas exploités faute d'électricité, de maintenance des outils informatiques ....

24- **Le président du Conseil a**, au regard du niveau de décaissement, demandé que ces causes soient analysées afin que des solutions adéquates soient trouvées.

25- **Le Secrétaire Général du Ministère de la Promotion de la Femme et Protection de l'Enfant** a à son tour demandé que les recommandations qui ont été formulées soient présentées.

26- L**a Directrice de Cabinet Adjointe du Premier Ministre** a fait une suggestion sur les équipements sous exploités par manque d'électricité et a proposé l'exploration de sources alternatives telle que l'utilisation de l'énergie solaire pour remédier à ce problème.

27- **Le Manager Audit et Conformité MCA-Niger** pour répondre aux différentes questions, a précisé qu'un rapport détaillé présentant toutes les recommandations et le plan d'action a été élaboré et que parmi ces recommandations il y a effectivement un point concernant le taux de décaissement de 3% et l'importance d'adapter les procédures au contexte et réalités des communes.

28- L'ensemble des recommandations n'a cependant pas pu être inséré dans la présentation au vu du temps imparti. Le rapport contenant l'exhaustivité des recommandations sera partagé par la suite aux membres du Conseil d'Administration.

29- Concernant la question d'électricité, il a été rappelé que c'est un volet qui relève exclusivement des Communes et non de MCA-Niger dont la responsabilité est seulement de mettre à disposition les équipements informatiques demandés par les Communes.

30- **Le Directeur Général de MCA-Niger** dans le même contexte, a rappelé que ces Accords d'Entités concernent cinq (05) Communes dites de grande irrigation. Dans ces Accords, il est prévu que les Communes reçoivent des équipements, surtout du matériel informatique leur permettant d'améliorer leurs capacités. Ceci dit, les différents problèmes qui se posent sont l'indisponibilité des branchements pour certains bureaux et la difficulté à justifier les dépenses pour demander un autre décaissement. Une première mise à disposition des fonds a été faite et les Communes ont eu des difficultés à justifier cette première mise afin d'avoir accès au deuxième décaissement. D'où le blocage qui justifie les 3% de décaissement.

31- **Le Coordonnateur de la Cellule d'Appui** a rappelé le principe selon lequel, MCC en finançant les activités à travers le MCA-Niger, ne donne pas de fonds directement aux communes. Ces dernières doivent préfinancer les activités et produire des justificatifs pour être ensuite remboursées. Dans la pratique, c'est la Cellule d'Appui qui préfinance les activités, MCA-Niger récupère les justificatifs auprès des Communes, les soumettent à MCC qui procède au remboursement au profit de la Cellule d'Appui. La première expérience a été très difficile car la plupart des reçus produits n'étaient pas éligibles pour remboursement.

32- **Le Coordonnateur de la Cellule d'Appui** a précisé qu'avec les corrections de ces difficultés, le taux de décaissement pourrait être revu à la hausse au cours des prochains mois. En rappelant toutefois que le problème qui se pose est essentiellement lié à la production de justificatifs valables. Les 3% dont il est fait référence ne représentent que la première expérience.

33- **Le Secrétaire Général du ministère de la Promotion de la Femme et Protection de l'Enfant** dans son intervention attire l'attention sur la nécessité de trouver des solutions pour remédier à ce problème de justificatifs au niveau des Communes. Il a ainsi relevé que les concernés avaient surtout besoin d'un renforcement de capacité pour rehausser la capacité d'absorption des fonds octroyés.

34- **Le Président du Conseil** en appui à l'intervention précédente, propose qu'un mécanisme d'accompagnement technique de ces Communes soit pensé et mis en place. Il a aussi proposé qu'une correspondance soit adressée au **Ministre de l'Intérieur** pour lui demander de prendre en charge cette question de façon à ce que ces Communes puisse améliorer leur capacité de consommation des fonds mis à leur disposition.

35- **Le Président de la Plateforme Paysanne** en prenant la parole a également proposé la mise en place d'un mécanisme de facilitation respectant tout de même les critères de la comptabilité, compte tenu des procédures de MCA-Niger connues pour être particulièrement compliquées. Il a aussi proposé de résoudre le problème à la source en prévoyant des formations adaptées. Il a également rappelé que ce sont des Communes jeunes qui sont sujettes à des changements, lorsque les Maires sont changés, tout le système est renouvelé, d'où la nécessité de renforcer les capacités des agents.

36- **Le Président du Conseil** a, dans la même lancée, proposé à MCA-Niger de revoir la complexité des procédures afin que les Communes puissent les comprendre.

37- **Le Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger**, dans son intervention considère que la solution à la problématique posée est la mise en commun de ressource financière par les Communes se trouvant dans la même zone pour disposer d'au moins une ressource humaine formée et compétente pour gérer la question de production des justificatifs. Cela avant la mise en place d'une solution globale par le Ministère de l'Intérieur.

38- **La Directrice des Affaires Financière de MCA-Niger**, en réponse aux différentes interventions a rappelé que les Communes concernées ont toutes été formées en présentiel et en ligne (lors de la période de COVID). Après le premier virement, les Communes ont mis beaucoup de temps pour fournir les justificatifs ; ceux finalement fournis n'étaient pour la plupart pas conformes aux exigences de la procédure.

39- Elle a précisé que le problème réel qui s'est posé, n'était pas lié aux procédures, étant donné que les fonds mis à disposition sont pour l'essentiel lié au carburant, aux ateliers, à la restauration. Il ne s'agit pas ici des achats de grande envergure qui nécessite l'application de procédures compliquées. Cependant, elle prend note du

changement d'employés au niveau de ces Communes et estime que la difficulté relevée peut provenir de cet élément, car les personnes formées ne sont sans doutes plus en activité dans ces Communes. De ce constat, il ressort la nécessité de continuer à renforcer les capacités des Communes.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président est passé au point suivant

J-1 Niveau d'avancement du Projet Irrigation et Accès aux marchés

a. Activité Irrigation :

- **Travaux de réhabilitation du Périmètre Irrigué de Konni** ;

40- **Résumé des discussions** : **Le Manager Irrigation de MCA-Niger,** dans sa présentation du volet périmètre irrigué de Konni, a fait ressortir un taux global d'avancement de 75%. Les travaux se poursuivent malgré les difficultés d'approvisionnement en carburant gasoil qui ralentissent de manière considérable l'avancement des activités sur le site.

41- Il a ajouté que concernant les travaux de Conservation des Eaux et des Sols et la Défense et Restauration des Sols (CES/DRS), il est prévu la plantation de 250.000 arbres sur une superficie de 2500 ha.

42- Il a aussi précisé que sur les 2500 ha prévus, seulement 370 ha ont été traités. Aux vues des retards enregistrés et de la difficulté que présente le traitement biologique (plantation d'arbres), une solution est en train d'être envisagée avec le **Ministère de l'Environnement** pour rendre disponible les plantes et assurer la continuité des travaux même après le Compact.

43- **Le Président du Conseil** a exprimé sa préoccupation quant au nombre d'hectares traité qui représente un peu plus de 10% du nombre prévu. Il a interpellé ainsi le Ministère de l'Environnement sur la nécessité de répondre à la situation avec les moyens requis pour contribuer à l'atteinte des objectifs.

44- **La représentante du Ministère de l'Environnement/Conseillère** ayant pris connaissance du dossier rappelle qu'au niveau du Ministère, des dispositions sont en train d'être prises pour permettre la réalisation effective de ces plantations.

45- **Le Secrétaire Général du ministère de la promotion de la femme et protection de l'Enfant,** suite aux différentes interventions, relève que des propositions concrètes doivent être faites. Il interpelle le Ministère directement lié à ces activités sur la nécessité de poser les réels problèmes et de trouver des solutions. Il a également relevé que la question de traitement biologique qui constitue une difficulté dans ce contexte, n'est autre qu'un problème de ressource humaine.

46- **Le Président du Conseil**, a lancé un appel à l'endroit de la Direction Générale de MCA-Niger et du Ministère de l'Environnement pour qu'à la prochaine session du Conseil, il soit présenté un taux d'exécution et de réalisation beaucoup plus satisfaisant sur ces travaux.

47- **Le Président de la Plateforme Paysanne**, propose que les organisations de producteurs et les coopératives soient mises à contribution pour appuyer ces activités ;

48- **Manager ESP de MCA-Niger** a dans son intervention fait ressortir que le problème réel qui se pose, c'est que l'activité en elle-même est une activité saisonnière. Les activités physiques ne peuvent être effectuées qu'en saison sèche et les plantations en saison de pluie. La disponibilité des plants est une question qui peut être prise en charge.

49- **Le Directeur Général de MCA-Niger** a, pour sa part, rappelé le contexte de ces travaux et relevé le fait que cette activité représente 3% des travaux confiés à l'Entrepreneur. Elle a donc fait l'objet d'une certaine inattention. Le Contrat global est prévu pour être terminé en décembre 2022. Vu les retards constatés, les plantations ne pourront ainsi être effectuée qu'à la campagne pluvieuse prochaine. De ce fait, la fin réaliste desdits travaux, risque de se faire en dehors de la période du Compact.

50- Il a ajouté que tous les travaux non-achevés, tel que prévu à l'Accord Compact, relèveront de la responsabilité du Gouvernement du Niger. De ce fait, MCA-Niger demande au Ministère de l'Environnement avec l'appui de ses services déconcentrés, l'élaboration d'un plan d'achèvement dans le cas de figure où ces activités devraient être exécutées en dehors de la période du Compact.

51- **Le Président du Conseil**, réitère ainsi la nécessité qu'à la prochaine session du Conseil, MCA-Niger avec le Ministère de l'environnement propose un plan d'achèvement et un meilleur taux de réalisation.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président est passé au point suivant

- **Irrigation dans la Basse Terrasse de Sia-Kouanza** :

52- **Résumé des discussions** : **Le Directeur Général**, a présenté la situation du projet qui a pour cible 640 ha. Pour entamer l'exécution des travaux, un Dossier Appel Offre a été lancé et a reçu une seule Offre. Les négociations avec le seul soumissionnaire se sont avérées infructueuses en raison de l'écart important entre le coût prévu et la proposition financière du soumissionnaire.

53- **Le Président du Conseil,** sollicite ainsi l'intervention de **La Directrice résidente de MCC au Niger** sur les dispositions prises pour remédier à cette problématique.

54- **La Directrice résidente de MCC au Niger**, précise que MCA-Niger et MCC travaillent dur pour trouver une solution. Cependant le coût étant trop élevé, ce n'est pas un modèle qu'il est possible d'appliquer au Niger. Elle encourage ainsi toutes les équipes à être créatives pour proposer un modèle adapté.

55- Le **Président de la Plateforme Paysanne**, a proposé que des discussions soient engagées à ce sujet avec l'ONAHA qui est habilité à faire des aménagements de ce genre.

56- **Le Secrétaire Général du ministère de la promotion de la femme et protection de l'Enfant** propose qu'une solution locale soit envisagée et pense qu'il faudrait faire recours aux entreprises nationales expérimentées.

57- **La Directrice de Cabinet Adjointe du Premier Ministre**, confirme les propositions et rappelle que le fait de transformer l'Appel d'Offre International en Appel d'Offre National pourrait représenter une solution idéale et une opportunité pour les entreprises locales.

58- **Le Directeur de la Passation de Marchés MCA-Niger**, a souligné que l'Appel d'Offre National n'existe pas. La solution serait plutôt de faire des spécifications de sorte à intéresser les Entrepreneurs locaux.

59- **Le Président du Conseil** pour conclure sur la question a demandé qu'une équipe soit constituée pour approcher la Direction Générale de l'ONAHA ou éventuellement le Génie Militaire afin de travailler sur la possibilité de construction de ce périmètre.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président est passé au point suivant

b. <u>Activité Routes</u> : Réhabilitation de la RN7 (Dosso-Bella 2) et de la RN35 (Margou-Gaya) et la RRS (Guitodo-Sambéra) ;

60- **Résumé des discussions** : **Le Directeur Général de MCA-Niger** a procédé à la présentation du niveau d'avancement des projets Routes. Au 31 mai 2022 le travail se présentent comme suit : S'agissant des travaux de Réhabilitation de la route nationale RN7 sur le tronçon Dosso-BellaII (84km), le taux d'avancement physique est de 76,52% contre 90,39% planifié, correspondant à un taux de rendement de 84,65%. Concernant Réhabilitation de la RN35 Margou-Gaya (180km), et de la Route Rurale de Sambéra (RRS) ces taux sont respectivement de 67,28% et 72,81%.

61- **Le Président du Conseil** suite à cette présentation, n'a pas manqué de montrer sa satisfaction et a tenu à féliciter la Direction Générale de MCA-Niger pour le travail abattu.

62- **Le Directeur Général de MCA-Niger** a toutefois rappelé que la cadence de l'ensemble des travaux a été ralentie par la situation de pénurie de carburant au niveau des chantiers.

63- **Le Président du Conseil** a rassuré les membres du Conseil que la question d'approvisionnement en carburant était prise en charge au niveau de la Présidence et du Ministère du Pétrole.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président est passé au point suivant

c. **Activité Services de Gestion et de Facilitation de l'Accès aux Marchés**

- **Services d'Accompagnement Agricole et Gestion Durable du Système d'Irrigation**

64- **Résumé des discussions** : **Le Manager Service de Gestion** a rappelé que le Service de Gestion est une composante du Programme qui est chargée du renforcement de capacité des producteurs et de leurs structures. Il comporte deux principaux axes d'interventions.

65- Pour ce qui est du volet gestion durable du système d'irrigation, on note par exemple la mise en place à Konni de l'association d'usager d'eau d'irrigation composé de 4800 membres.

66- En ce qui concerne le deuxième volet, service d'accompagnement agricole, on relève toujours à Konni la mise en place d'une société coopérative forte de 3000 membres, deux cycles de formations à l'alphabétisation fonctionnelle organisées pour une cohorte de 8500 bénéficiaires.

67- Afin de pérenniser les acquis en alphabétisation, des bibliothèques villageoises sont mises en places avec des animateurs formés pour leur gestion.

68- **Le Président de la Plateforme Paysanne,** à la suite de cette présentation, a soulevé sa crainte que ces coopératives disparaissent à la fin du projet. Il a ainsi proposé que les organisations paysannes et faitières soit d'avantage impliquées afin d'en assurer la durabilité.

69- **Le Président du Conseil**, appuie cette proposition pertinente et demande à la Direction générale de prendre en compte cet apport.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président est passé au point suivant

- **Réforme du Secteur des Engrais**

70- **Résumé des discussions** : **La Directrice Irrigation et Accès aux Marchés de MCA-Niger** a fait un point sommaire sur le niveau de la réforme du secteur des Engrais.

71- **Le Président de la Plateforme Paysanne** a relevé une difficulté qui représentait un réel obstacle. Il s'agit de la flambée du prix des engrais au niveau international du fait de la guerre en Ukraine. L'autre contrainte est que les pays de la sous-région ont subventionné le secteur.

72- Pour obtenir des engrais à des prix abordables, des tractations pour la mise en place d'usine de blending et de fabrication d'engrais sont en train d'être engagées.

73- Ainsi il ressort de ce plaidoyer, la nécessité de subventionner le secteur des engrais, exceptionnellement afin de rendre l'accès à ces engrais abordables durant cette période transitoire.

74- **Le Président du Conseil** a proposé que cette question de subvention soit traitée par MCA-Niger en collaboration avec le Gouvernement du Niger.

75- **Le Directeur Général,** dans le même cadre a rappelé l'existence d'un fond commun des engrais créé par la réforme pour que des contributions puissent être versées et a annoncé, la mise à disposition par MCC/MCA-Niger d'un montant d'un million (1.000.000) de Dollars US au titre de contribution sur ce fond.

76- Afin que ce fond soit efficace, **Le Président de la Plateforme Paysanne** a rappelé qu'il faudrait que les Partenaires s'y alignent. Il a ainsi été proposé qu'une réunion soit organisée avec les Partenaires Techniques et Financiers pour trouver un alignement sur la stratégie des engrais

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président est passé au point suivant

J-2. <u>Niveau d'avancement du Projet Communautés Résilientes au Climat (CRC) :</u>

77- **Résumé des discussions** : **Le Directeur Communautés Résilientes au Climat (CRC) de MCA-Niger,** a présenté d'une façon globale le niveau d'avancement du projet CRC.

78- Concernant le sous-projet PRAPS, le Gouvernement s'est engagé, dans l'Accord Compact, à réaliser une réforme qui consiste à mettre en place un mécanisme de financement durable des campagnes de vaccination par la création d'un Fonds de Sécurisation de l'Elevage (FOSEL) par l'adoption du Décret N° 2021-079/PRN/MAG/EL du 29 janvier 2021 modifiant et complétant l'ordonnance 2010-034 du 04 juin 2010.

79- Afin de finaliser le processus, le **Président du Conseil** a proposé l'organisation d'une séance de travail par la Direction Générale dans le but d'élaborer une correspondance à l'attention de Cabinet du Premier Ministre, afin que des dispositions soient prises pour faire avancer la signature du Décret concerné.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président est passé au point suivant

K-<u>Information sur le Plan de Clôture du Compact</u> :

80- **Résumé des discussions** : **Le Directeur Général**, a rappelé que la mise en œuvre d'un Plan de Clôture du Compact est une exigence de Millennium Challenge Corporation (MCC), qui s'applique à tout pays recevant une assistance par le biais de ses Programmes. A travers un tel plan, le MCA-Niger est tenu d'assurer la clôture de toutes les activités liées au programme du Compact dans les 120 jours à compter de la date de fin du Compact qui est le 26 janvier 2024.

81- Pour ce faire, il est important de relever le rôle du Gouvernement dans ce processus de clôture, il faut ainsi noter :

- L'exigence d'approbation du plan de clôture du compact à travers le Conseil d'Administration ;
- La nécessité de prendre en charge l'archivage des documents pendant les cinq (5) années suivant la Clôture du Compact ;
- La poursuite des projets inachevés par le Gouvernement du Niger ;
- La redéfinition du Statut de MCA-Niger par le Gouvernement du Niger à la clôture du Compact ;

82- Afin de prendre connaissance de tous ces éléments, **le Président du Conseil** a demandé qu'une note explicative, présentant l'état d'avancement de l'ensemble des projets présentant un risque de non-achèvement, soit préparée. L'objectif étant d'attirer l'attention des différents ministères concernés et le Conseil des Ministres.

83- **Le Secrétaire Général du ministère de la promotion de la femme et protection de l'Enfant**, a tenu à rappeler qu'il était important d'associer le Ministère des Finances dans ce processus de bout en bout, car c'est l'Entité qui est principalement chargée d'allouer les budgets aux autres ministères.

L- <u>Clôture :</u>

84- **Le Président du Conseil** a clôturé la séance en remerciant le Directeur Général de MCA-Niger et ses collaborateurs pour la bonne organisation de cette session.

L'ordre du jour de la réunion étant complètement épuisé, le Président du Conseil a levé la séance à 13h00 minutes.

ONT SIGNE :

Pour le MCA-Niger	
Le Directeur Général	Le Président
M. Mamane M. ANNOU **Secrétaire de Séance**	M. Ibrahim SANI ABANI **Président du Conseil d'Administration**